poursuivis pour avoir essayé de changer par la force la forme de gouvernement. Ils se défendent de l'avoir tenté, ils prétendent que la différence de leurs opinions leur interdit toute action commune.

Il n'en est rien : ils font tous profession de républicanisme, presque intransigeant ; or, vous avez pu voir, dès le début de ce procès, ce qu'il leur penser de ce républicanisme en observant comment les témoins qu'ils ont cités entendent le respect de l'ordre et de la légalité. Il n'y a pas de républicanisme digne de ce nom, sans respect de la légalité.

Les accusés, qui sont sur ces bancs, n'ont rien épargné dans leur campagne d'injures et d'outrages. Le chef de l'État, cet homme respecté, qui a longtemps présidé cette assemblée, en a eu sa large part ; nous ne l'en aimerons et ne le respecterons que davantage.

BRUYANTS INCIDENTS

M. Bernard poursuit en disant :

Cette manifestation d'hier a été précédée et suivie d'autres non moins scandaleuses. Des manifestations dont je parle ne sont que la préparation de l'attentat définitif, et cette période nous ramène dix ans en arrière.

M. Bernard flétrit la période du boulangisme.

A cette époque déjà, dit-il, nous avons vu un homme oublier les traditions libérales de sa famille, le testament de son père et mettre la main dans celle du général Boulanger, par l'entremise de M. Georges Thiébaud. (Violentes protestations sur le banc des accusés.)

M. Buffet, debout, proteste avec véhémence au milieu du bruit. L'agitation est très vive.

M. de Lamarzelle. — Si j'avais le droit de parler, je ne permettrai pas qu'on insulte la mémoire du comte de Paris.

M. Brunet, au procureur. — Je vous défends d'attaquer Georges Thiébaud.

M. Cailly. — N'attaquez pas les absents.

M. Boulanger. — N'insultez pas Boulanger !

Le tumulte dure quelques minutes, violent.

Le président. — Je prévions les accusés que s'ils continuent à faire du tapage, j'ai la résolution de faire appliquer la loi à leur endroit.

La plupart des accusés protestent, d'autres haussent les épaules.

Le procureur général peut reprendre son réquisitoire.

Aujourd'hui, dit-il, ce sont les mêmes hommes que nous voyons conspirer et s'unir pour le renversement de la République. M. Lepine vous a montré combien les hommes d'aujourd'hui sont plus dangereux, profitant d'événements aussi tristes que ceux de la journée du 23 août, pillage de l'église Saint-Joseph pour greffer sur ces faits de nouvelles agitations, ne craignant pas d'étendre sur le pavé 137 de nos meilleurs agents, d'anciens soldats.

M. Guérin. — C'est faux ; ce sont des anarchistes.

M. Cailly. — Laissez le procureur à ses effets d'éloquence. (Bruit. Cris : Réquisitions! Réquisitions !)

Le procureur général. — Il y a une distinction à faire entre la manifestation de la journée et celle du soir, faite autour du fort Chabrol, rendez de tous les éléments révolutionnaires.

M. Guérin. — C'est vous qui avez été un révolutionnaire, vous en êtes né de la Révolution. (Nouvelles et vives protestations. Tumulte.)

Le procureur général. — Je m'assieds jusqu'à ce que le tumulte ait pris fin.

Le président sonne et resonne sans pouvoir obtenir le silence. Des accusés sont debout, apostrophant les sénateurs.

M. Dubuc. — Oui, ce sont les fonds secrets qui ont fait la manifestation dont vous parlez.

Le président. — Je vais faire prendre des réquisitions contre les accusés qui troublent l'audience.

M. Jules Guérin reproche à M. Rane de l'avoir interpellé. Il ajoute :

Je ne suis pas encore condamné à mort ; vous, vous l'avez déjà été. (Bruit.)

POURSUITES ABANDONNÉES

pour six accusés

Enfin le calme est rétabli et M. Bernard poursuit en disant :

Il était grand temps, pour que le sang ne coulât pas, que le gouvernement prît les mesures qu'il a ordonnées. C'est cette œuvre de défense de la République en même temps que cette œuvre de justice que nous vous soumettons.

Cependant, après avoir beaucoup réfléchi, beaucoup entendu, je ne me sens pas le droit de maintenir mon accusation contre MM. de Cherville, de Rechenenque, de Bourmont, Habitère, Brunet et Cailly.

C'est sous ma responsabilité entière que je fais cet abandon.

NOUVEAUX INCIDENTS

Réquisitions du ministère public

M. Bernard passe ensuite en revue les différentes Ligues : la Ligue des Patriotes, la Ligue antisémitique et la Jeunesse royaliste.

Il s'appesantit particulièrement sur cette dernière et sur le changement de direction imprimée au parti royaliste, lors du remplacement, à la tête du bureau politique, de MM. d'Haussonville et Dufeuille par M. André Buffet, qui est, à proprement parler, un homme d'action, un révolutionnaire.

Le procureur examine les instructions secrètes du duc d'Orléans que M. Buffet a précieusement conservées pour les suivre.

— C'est dans ces instructions, ajoute le procureur — qu'il est dit qu'il faut agir sur les syndicats et qu'on évalue la somme nécessaire pour ce but.

Quelles manœuvres souterraines préparait-on ?

M. Buffet déclare qu'il s'agissait d'un simple projet qui n'a jamais été soumis à l'approbation du duc d'Orléans. Je fais appel, messieurs, à votre sagacité. Est-il possible, messieurs, qu'une pièce si soigneusement, si secrètement conservée...

M. Buffet. — Je proteste. Ce que dit le procureur général est faux. (Bruit).

Le président. — Vous n'avez pas la parole.

M. Buffet. — Ce que dit M. le procureur général est très grave. Il rouvre les débats. Je dois protester. (Nouveaux bruits.)

L'avocat-général Fournier. — Je demande que l'application de la loi de 1835 soit faite à M. Buffet.

M. Buffet. — Je voulais seulement rectifier un fait matériellement inexact. (Murmures.)

Le président. — Vous n'avez pas la parole pour répondre au réquisitoire.

M. Buffet. — Je m'explique simplement sur les conclusions de l'avocat général. M. le procureur général a parlé d'instructions secrètes soigneusement conservées. Je demande où ces instructions ont été conservées et comment elles sont parvenues. (Nouveaux murmures.)

M. Cailly se fait remarquer par son agitation.

L'avocat général Fournier. — L'accusé Cailly n'a cessé d'interrompre pendant le réquisitoire et même pendant les explications de M. Buffet. Je demande que la peine d'exclusion soit prononcée également contre lui.

M. Cailly proteste contre les réquisitions prises contre lui.

Il dit qu'il était aussi bien dans sa cellule qu'ici (sic) et que puisqu'on l'a ramené à l'audience on ne peut pas l'empêcher de protester contre les murmures des juges.

M. Julien Dumas défend Cailly en disant qu'il a passé quatre mois en prison pour des fondées d'accusation. (Mouvement.)

M. Brunet s'adressant aux membres de la Haute-Cour. — Taisez-vous donc!

Le président. — Brunet, je vais prier M. l'avocat général de vous joindre ces réquisitions.

M. Jules Guérin. — Joignez-nous donc tous. Ce sera plus vite fait! (Bruit).

Le président. — La Cour va délibérer.

L'audience est suspendue.

La Cour se réunit en audience secrète.

AUDIENCE SECRÈTE

EXPULSION DE MM. BUFFET & CAILLY

En audience secrète, la Cour décide d'abord à mains levées que M. Buffet sera exclu jusqu'à la lecture de l'arrêt, mais qu'il pourra assister à la plaidoirie de son avocat.

Le président met en discussion la question de l'exclusion de M. Cailly.

M. de Casablanca demande la mise en liberté immédiate des six accusés à l'égard desquels l'accusation est abandonnée.

M. Guérin (de Vaucluse) dit qu'il convient d'ordonner la disjonction de leur cause de celle actuellement pendante et de prononcer leur mise en liberté immédiate.

L'audience est suspendue pour permettre au président d'examiner, avec le ministère public, sous quelle forme juridique l'incident peut recevoir la solution demandée.

A la reprise de l'audience secrète, M. Guérin déclare qu'il retire sa proposition qu'un grand nombre de ses collègues ont trouvée prématurée.

M. de Casablanca dit alors qu'il se réserve de reprendre cette proposition après le réquisitoire, si le procureur général n'en prend pas lui-même l'initiative.

La Haute Cour vote ensuite l'expulsion de Cailly jusqu'à la fin des débats.

L'arrêt d'expulsion

L'audience publique est reprise à 4 heures 10.

M. Fallières annonce que M. Cailly refuse de revenir à l'audience. Puis il donne lecture de l'arrêt prononçant l'expulsion, jusqu'à la fin des débats, de MM. Cailly et Buffet, en laissant à ce dernier le droit d'assister à la plaidoierie de son avocat.

M. Buffet s'écrie que c'est là un arrêt sans précédent et qui n'est pas motivé.

Puis il quitte l'audience, en proie à une violente colère.

REPRISE DU RÉQUISITOIRE

M. Bernard reprend son réquisitoire. Il montre comment se fit l'alliance des différentes ligues, et les manifestations qu'elles organisèrent de concert.

Le procureur insiste sur l'importance de quelques-unes de ces manifestations et établit que le duc d'Orléans était mis au courant, au moins un jour d'avance des préparatifs de ces manifestations.

Le procureur insiste longuement sur les manifestations du 25 octobre, jour de la rentrée des Chambres et sur la démission subite du général Saussier, lequel n'avait même pas averti le président du Conseil.

Il rappelle ensuite les appréciations de M. Thiébaud sur cette manifestation, disant qu'elle avait pour but d'opérer une pression sur les pouvoirs publics et ajoutant qu'il y avait eu, ce jour-là, un moment psychologique, et que si le ministère Brisson n'avait pas démissionné, personne ne pouvait dire ce qui serait arrivé.

M. Bernard, à ce propos, fait un vif éloge de M. Brisson, ce qui provoque les protestations des accusés et de quelques réactionnaires présents dans la salle.

M. Bernard poursuit en disant :

A propos de ces manifestations, je crois bon de rappeler ces mots de M. de Ramel : « Il est extraordinaire qu'on ait pu faire tant de manifestations sans en être empêché. »

— Jamais, s'écrie le procureur, on n'a vu une liberté comme celle dont jouissaient, hélas! les fomentateurs de troubles.

Oui, je dis hélas, car dans nul pays je ne vois pareille liberté. Plus tard, nous voyons le chef de l'État couvert d'injures perpétuelles et impuni.

M. Bernard passe ensuite à la loi de 1881 sur la presse et se plaint qu'on accorde à une certaine catégorie de citoyens le droit de diffamer impunément.

Poursuivant son argumentation, il déclare que le complot contre la sécurité de l'État est plus grave que n'importe quel crime de droit commun.

Il donne ensuite lecture d'un appel de M. de Sabran. Le but de M. de Sabran était de renverser la République par des moyens violents.

Après avoir parlé de M. Jules Guérin et démontré que la présence à Bruxelles en septembre, était significative, le procureur arrive aux manifestations de février, après la mort de Félix Faure.

— Le duc d'Orléans, dit-il, était à San-Remo. Il venait de recevoir diverses délégations et de publier un manifeste où il faisait l'éloge des ligues.

N'oubliez pas ce témoignage de sympathie de solidarité. Il est clair que les conspirateurs avaient décidé de profiter de ce mouvement pour renverser la République.

M. Bernard dit ensuite que les scandales qui se sont produits au retour de M. Loubet de Versailles ont été provoqués par les antisémites, la Ligue des Patriotes et les royalistes.

Il rappelle le discours de Déroulède à la statue de Jeanne d'Arc et dans lequel il a donné rendez-vous à la foule pour le jour des obsèques de Félix Faure.

Il parle ensuite des 200.000 francs envoyés au duc d'Orléans par Mme de Waru et des 50.000 francs empruntés par Déroulède, des démarches faites auprès du docteur Laiguion pour loger le prince.

ENCORE DES INCIDENTS

De nouveaux et vifs incidents se produisent quand le procureur, au cours de son réquisitoire, reproche aux royalistes de se présenter devant le suffrage universel en cachant leur drapeau.

Piqués au vif, les sénateurs royalistes se dressent sur leurs ergots et protestent violemment.

M. de La Marzelle. — Vous n'avez pas le droit de ternir ce langage.

M. Malgan. — Vous sortez de votre rôle.

M. Chamaillard. — Nous méprisons ces calomnies.

Les accusés s'agitent.

Le président invite tout le monde au calme, mais un nouvel incident se produit presque aussitôt.

Le procureur général dit que le cri de Vive l'Armée n'était pas sincère.

Guerin. — Qu'on ne nous insulte pas.

M. Bernard, se tournant vers les accusés :

Dans vos réunions, vous faisiez crier : Vive l'armée ! et non pas : Vive le roi ! parce que vous saviez ce dernier cri détesté de la masse. Vous cachiez vos sentiments et vos pensées.

M. Malgan. — Ne froissez pas nos convictions.

M. Bernard. — Le cri de : Vive l'armée ! n'était pour vous qu'un prétexte. C'était le cri trouvé pour faire l'union du peuple et de l'armée contre la République. (Tumulte. Agitation prolongée parmi les accusés et les sénateurs de droite.)

L'attentat de Reuilly

Le Procureur général arrive ensuite à la réunion de la salle Darras, organisée par la Ligue des Patriotes, le 23 février.

Guérin de son côté envoie des convocations à ses amis. Buffet télégraphie au duc d'Orléans : « Tous seront demain à leur poste ».

Malgré les dénégations des accusés, n'est-ce pas là la preuve évidente de l'entente dans ce que je n'appellerai pas l'attentat de Reuilly ?

Le procureur insiste sur ce point que dans cette affaire, Déroulède brûla ses papiers dans la caserne de Reuilly.

Il démontre ensuite que le coup avait été préparé pour le 23 février, à l'occasion des obsèques de Félix Faure.

On avait même préparé jusqu'aux proclamations, puisqu'on en a trouvé deux chez M. de Sabran et chez M. Buffet. On avait préparé jusqu'aux listes de fonctionnaires.

Il était question d'envoyer à ces fonctionnaires leur lettre de service. C'est bien la preuve qu'on s'attendait à quelque événement grave pour ce moment-là.

LA FIN DU RÉQUISITOIRE

Le Procureur déclare qu'il en arrive maintenant aux faits les plus importants.

Mais, comme il est fatigué, il demande à se reposer quelques instants.

En raison de l'heure tardive, le président lève la séance et renvoie à demain la fin du réquisitoire.

La Grève Générale

DES MINEURS DE LA LOIRE

St-Etienne, 26 décembre. — Le chômage est à peu près complet dans le bassin houiller de la Loire.

Voici, d'après l'indication des compagnies, le chiffre des descentes constatées ce matin, dans les différents puits des concessions de St-Etienne.;

Compagnie de la Loire, 105 sur 1.203.
Houillère de Saint-Etienne, 201 sur 1.093.
Villebœuf, 19 sur 230.
Croc, 185 sur 3.0.
Mont-Rambert, 723 sur 1.282.
La Chazotte, 341 sur 366.
Grand-Croix, 340 sur 1.800.
Roche-la-Molière, 479 sur 734.
Hermine, 370 sur 893.

Le Comité fédéral et la grève

L'agence Havas publie la note suivante que nous reproduisons sous réserves :

Au cours de l'entrevue que le préfet a eue avec le comité de la fédération des mineurs, avrès le vote de la grève générale, le comité a affirmé avoir fait tous ses efforts pour engager les mineurs à demander 40 centimes au lieu de 50 centimes d'augmentation par jour, mais qu'il n'avait pas été écouté par les mineurs qui ne voulaient faire aucune concession et maintenaient énergiquement leurs trois revendications.

La grève et l'Exposition

Quelques grands industriels parisiens montrent une vive inquiétude au sujet de cette grève. Une nouvelle hausse des charbons est en effet probable.

Dans tous les cas, d'après une enquête à laquelle nous nous sommes livrés, nous croyons savoir que les travaux de l'Exposition sont suffisamment avancés pour ne pas avoir à souffrir de cette crise sur les charbons.

LES PASSEMENTIERS ET LES MINEURS

Les grévistes passementiers, au nombre de 1,500, se joignent aux grévistes mineurs dans toute la ville où on n'entend que le bruit de tambours et de clairons, des bandes de grévistes, passementiers et mineurs, qui parcourent les rues.

Les puits des mines sont gardés militairement.

LES MINEURS DE GRAND-CROIX

La grève acclamée

Rive-de-Gier, 26 décembre. — Les mineurs de la Compagnie de la Péronnière et du Piat-de-Gier, de la Société des houillères et de celles du Sud Lafaverge, dont les centres d'exploitation sont à Grand-Croix, ont décidé la grève à l'unanimité.

Si la suspension du travail dure quelques jours, c'est l'arrêt de toutes les usines métallurgiques de la région qui souffrent déjà du manque de houille.

Nouvelles de l'extérieur

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

DÉSASTRES ANGLAIS

(De notre correspondant spécial)

Londres, 26 décembre. — All will be over by Christmas!

Tout sera terminé pour Noël, disaient les Anglais, il y a deux mois, en parlant de la guerre au Transvaal.

La Noël est passée et rien n'est fini. L'an de la mort seulement a traversé le pays.

Comme disait John Bright aux Communes en 1855 :

On a, comme tous les ans, dévoré les dindes, suspendu dès bouquets de gui aux plafonds, orné les miroirs de feuillages et planté dans les plum-puddings de petites branches de houx toutes garnies de baies rouges.

L'habitude qui imposait ces signes de fête, ne fait que rendre plus sensible la tristesse qui pèse sur tous. Ce n'est pas qu'au fond ceux qui n'y sont pas directement intéressés éprouvent beaucoup de peine à la pensée des pertes subies.

Il y a dans le caractère anglais trop d'individualisme pour qu'il puisse outre mesure, s'émouvoir à l'idée d'un millier d'hommes morts et de cinq ou six milliers d'autres que les blessures torturent. Ils souffrent surtout de l'échec infligé à leur orgueil.

En allant à l'église aux offices de Noël, ils se sont souvenus qu'ils avaient longtemps espéré aller y chanter le jour de Christmas un *Te Deum* de triomphe et qu'ils l'avaient fièrement annoncé au monde. Ils souffrent de n'avoir pu qu'écouter la voix de prêtres implorant Dieu de se décider enfin à soutenir John Bull dans sa querelle « légitime et juste ».

Pauvre John Bull, quel vigoureux « kick » il recevrait si ce Dieu qu'il invoque n'était pas un pur esprit, pour parler comme le catéchisme et s'il consentait à s'abaisser jusqu'à chausser des bottes.

Les journaux font remarquer avec amertume que, si la semaine précédente avait été celle des désastres militaires, la semaine qui vient de s'écouler a été celle des désastres financiers. Quelle dégringolade, quelle panique et que de faillites au Stock-Échange.

Cette triste situation financière est due à deux causes principales : L'augmentation des frais exigés par les derniers désastres et le lâchage définitif par les Jingoes eux-mêmes des grandes Compagnies anglo-africaines devenues par trop exigeantes.

Le pays pourra s'estimer heureux si les frais de la guerre ne dépassent pas le triple des millions demandés par le Parlement à la requête de sir Michael Beach que les ultra-jingoes accusent maintenant d'avarice sordide et font responsable de tous les malheurs. Et pourtant, ce n'est pas à lui qu'incombe la principale responsabilité. Chamberlain, Lansdowe et Milner, qui avaient le devoir de peser et de connaître l'importance de l'aventure, parlaient d'une promenade triomphale à Prétoria.

Les feuilles chauvines faisaient chorus. Le *Daily Mail*, qui tâche maintenant, mais en vain, de faire amende honorable, demanda et obtint le rappel de son gouverneur militaire de Capetown, le général sir William Buller, et son remplacement par le fanfaron sir Redvers Buller.

Le crime de sir William, auquel les événements ont fourni l'occasion d'une éclatante revanche, était d'avoir prévenu le War-Office que les Boers n'étaient point des ennemis méprisables et qu'on ne pouvait se lancer dans une telle aventure sans une armée de 100.000 hommes et sans être disposé à dépenser quarante millions de livres (un milliard).

Le *Referee*, feuille dominicale très versée dans les questions financières, estime aujourd'hui que les habitants du Royaume-Uni devront payer une somme correspondante à une livre par tête ; c'est à peu près le chiffre de Buller.

Je suis même persuadé que le total dont nous parle le *Referee* sera insuffisant. En effet, rien que l'achat des chevaux et des mulets coûte deux millions. Et c'est loin d'être fini. L'augmentation de la solde n'est pas inférieure à deux millions de livres, les sommes énormes destinées aux milices non comprises.

En outre, l'armée expéditionnaire a eu besoin de vêtements spéciaux pour une somme de un million. (Nous parlons toujours de livres sterling). Les équipements coûtant deux millions, les provisions, fromages, conserves, opérations supplémentaires, trois millions. Je vous fais grâce du reste. Tout n'est pas de compter, il faut encore payer. Qui soldera la note ? Une augmentation de l'impôt sur le revenu ? Un cabinet tory ne l'appliquera pas facilement, vu que les grands rentiers appartiennent presque exclusivement aux éléments conservateurs qui le soutiennent.

Un de leurs organes, l'*Observer*, haut coté dans le monde de la finance affirme d'ailleurs qu'une telle mesure serait injuste, car elle ne porterait que sur une seule classe de la population. Une feuille libérale, l'*Economist*, propose timidement un projet d'augmentation des impôts sur la bière et sur le tabac, mais avoue que cela entraînerait de longues discussions, aussi s'empresse-t-il d'ajouter qu'il vaut mieux attendre jusqu'à la fin de l'année budgétaire pour régler la question ; d'autant plus, ajoute notre excellent et sage confrère, qu'il est impossible de calculer même approximativement ce que cette guerre finira par coûter aux Anglais.

D'autre part, la presse à Chamberlain et à Rhodes est maintenant désorientée. Jusqu'à présent, elle déclarait qu'une fois le Transvaal conquis, on lui imposerait une indemnité sous la forme d'un emprunt qu'il contracterait avec la garantie de ses Goldfiels (terrains aurifères).

C'était l'assurance de répéter à Johannesburg la malpropre opération qui réussit jadis, à Kimberley, au funeste syndicat dont Cecil Rhodes, Beit et lord Rotschild sont les plus beaux ornements.

C'est ce qui explique que les Chartered, qui étaient à 3 livres avant la guerre, aient monté à 4 1/2 après le désastre de Nicholson. Il en était de même de toutes les valeurs sud-africaines. A la spéculation, les rand de Johannesburg, cotés à 41 livres avant la guerre étaient à 48 1/2 le 18 novembre, parce que l'on comptait toujours sur les beaux résultats financiers.

Maintenant, devant l'indignation générale et en présence des désastres, les organes les plus suspects ont déclaré que l'Angleterre n'avait plus à s'occuper des intérêts des compagnies minières, mais de ceux de l'Empire. Au contraire, ce sera à ces compagnies à payer une grosse part de la note. D'où la dégringolade : les de Beers à 23, les Chartered à 3 1/2, les Rand à 35.

Voilà un baromètre autrement digne de fixer notre attention que les nouvelles rares et fausses que nous donnent le ministère de la guerre et les censeurs.

Nouvelle défaite des Anglais

A LADYSMITH

Londres, 26 décembre. — Une dépêche de Maritzburg, communiquée par le ministre de la guerre, annonce qu'au cours d'un engagement à Ladysmith, 5 officiers et 10 hommes ont été blessés ; 9 sous-officiers et soldats anglais sont restés tués.

Ce laconique télégramme prouve clairement que les Anglais ont subi un nouvel échec dans une sortie et qu'ils ont été repoussés.

LE CONGRÈS SYNDICAL du Parti Ouvrier Belge

Bruxelles, 26 décembre. — Le Congrès syndical du Parti Ouvrier — dont nous avons parlé hier — a terminé aujourd'hui ses travaux.

Le Congrès a adopté la proposition de Bertrand, député, concluant à l'assurance obligatoire avec intervention des ouvriers, des patrons et des pouvoirs publics ; à une pension à donner aux invalides du travail et aux travailleurs manuels et intellectuels ayant atteint un âge à fixer par la loi ; à des mesures immédiates à prendre en faveur des invalides actuels et des vieux ouvriers ; à une nouvelle intervention du congrès aussitôt que le gouvernement aura réalisé le dépôt annoncé de son projet de loi sur les jeunes ouvrières.

Le congrès a ensuite longuement discuté la réglementation du travail des adultes et voté les résolutions suivantes : « La journée de huit heures reste la base des revendications du parti ouvrier; néanmoins, ne voulant pas brusquer les choses, le parti se rallie au projet Bertrand et demande que l'enquête projetée soit poursuivie avec activité avec le concours des organisations ouvrières; que les résultats en soient publiés et distribués.

Qu'une loi fixe à huit heures le maximum de la journée de travail des ouvriers et employés travaillant pour le compte des administrations publiques et à dix heures celle des ouvriers et employés dans les industries.

Que des mesures soient prises immédiatement afin de diminuer les heures de travail dans les industries dangereuses et insalubres.

Le Congrès demande aux membres du Parti ouvrier de s'organiser fortement en syndicats et fédérations de métiers, nationales et internationales, les adjure de combattre à outrance le travail aux pièces qui est une des formes les plus désastreuses du salariat.

Chacun des articles de ces conclusions a fait l'objet de discussions mouvementées ; le travail aux pièces principalement. Un des orateurs a demandé de le voir soumis à un congrès international spécial. Le congrès a voté, en attendant, un amendement tendant à élever à 100 0/0 et même à 200 0/0 si possible le taux des heures supplémentaires et a émis le vœu que les travailleurs se refusent à les faire pour éviter la surproduction.

A propos du Hâlage électrique

Notre collaborateur et ami Maurice Monier nous adresse à propos du halage électrique, la lettre suivante que nous publions sans commentaire aujourd'hui, mais sur laquelle nous aurons très probablement l'occasion de revenir.

Nous constaterons seulement que Monier ne contredit en rien ce que nous avons écrit. Quant à ses réflexions au sujet d'une « Compagnie de halage électrique », ou de « toutes puissantes personnalités financières et même politiques » soutenant cette Compagnie nous n'avons pas à nous prononcer. C'est affaire au public de juger. Il ne saurait, en effet, nous convenir, en ces sortes de questions, d'écrire et de juger en dehors des constatations de fait, — et c'est dans ces limites strictes, d'ailleurs, que nous nous sommes strictement renfermé, dans notre article d'hier.

G. S.-E.

Leforest, 26 décembre 1899.

Mon cher Rédacteur en chef,

Je viens de lire l'article que l'homme de progrès qu'est Siauve a commencé, et que l'homme de cœur qu'est Evaux a fini.

Car, vous l'avouez vous-même, on peut être ami du progrès sans cesser pour cela d'être bon et généreux, et il m'est inutile d'en chercher loin l'exemple : vos lecteurs sont depuis longtemps fixés sur ce point.

Donc vous me reprochez — avec l'amabilité et la finesse que vous mettez en toutes choses, — d'avoir, dans les colonnes de ce journal qui vit et sont toujours largement ouvertes, trop largement puisque j'en use jusqu'à l'importunité, — pris fait et cause pour l'ancien halage par chevaux contre le nouveau halage électrique.

Vous me rendrez cette justice que jamais je n'ai attaqué le procédé de traction, — je ne suis pas assez compétent, — mais bien les *procédés* de la société financière qui l'exploite.

Je ne nie donc pas le progrès, et j'aurais d'autant plus mauvaise grâce à le nier, qu'il s'impose en l'espèce, puisque, paraît-il, de toutes-puissantes personnalités financières et même politiques appuient de leurs deniers et de leur influence la constitution d'une compagnie de halage électrique qui exploitera sous peu le Rhône, depuis Lyon jusqu'à Marseille.

Je suis persuadé que cette nouvelle société usera vis-à-vis des charretiers du Rhône d'autres moyens de combat que celle du Nord vis-à-vis des malheureux dont je me suis fait quelquefois le modeste et impuissant avocat.

Les conditions, d'ailleurs, sont loin d'être les mêmes, le long du grand fleuve ou le long de nos petits canaux, là-bas, les « chasse-baquets » (ainsi les nomme-t-on dans nos pays) sont inconnus, et les bateliers sont obligés de sauver eux-mêmes leurs lourdes péniches, ou d'entretenir à bord un bandet ou un vieux cheval qu'on débarque et qu'on attele lorsque le besoin s'en fait sentir.

Chez nous, il n'en est pas de même et la corporation des charretiers de halage est nombreuse et intéressante quoique l'on puisse leur reprocher de ne pas se souvenir qu'il est de leur devoir de voter, et que la plupart d'entre eux négligent leur fonction de citoyens. Mais, bah ! nous n'avons pas de mandats électoraux à leur demander.

Et j'écrivais, le 9 mai 1898, — comme c'est déjà vieux, — dans un article intitulé, — par antiphrase, dites-vous, — « Vive le Progrès » ces lignes qui prouvent que je ne me faisais pas d'illusion :

« Il est évident que le tractionnement électrique portera un coup mortel à tous ces » braves gens (les charretiers). Mais, que voulez-vous, répondra-t-on ? Le chemin de fer » a bien tué les diligences et ruiné les rouliers !

» C'est vrai. Mais l'on n'a pas, que je sache, » au début des chemins de fer, barré les » grandes routes, et l'on n'a pas dit aux postillons et aux messagers : Dorénavant, vous » n'aurez plus le droit de promener vos coches » vides et vos camions délaissés sur les » grands chemins de France. »

Ce que je combattais alors, comme maintenant, c'est la monopolisation du hâlage au profit d'une société financière ; c'est la réfection, aux frais du public, d'un chemin de contre-halage profitable seulement à cette société particulière ; c'est enfin la mort douloureuse de ceux que le progrès tue, alors qu'ils ont droit, au moins, à quelques années d'agonie.

C'est pour cela, mon cher Rédacteur en chef, que je me suis élevé contre la société de traction électrique, — c'est pour cela aussi que votre article d'hier, dont le début est un hymne triomphal au Progrès, se termine par des paroles de sympathie et de compassion pour nos innocentes victimes.

Viendrai-je maintenant discuter la vitesse des tricycles hâleurs ? Vous dirai-je que quand même, — dans nos canaux qui ne sont que des ruisselets auprès du Rhône et de votre Garonne, — ils tireraient les bateaux à la vitesse d'un train express, cela n'avancerait pas d'un pouce le mouvement de la navigation, puisque les baquets amenés ainsi en grand nombre aux portes des écluses, seraient obligés d'y stationner en attendant leur tour, pendant un temps au moins égal à celui que la traction rapide leur aurait fait gagner.

Vous parlerai-je du débit ridiculement mesquin de ces canaux qu'on surcharge, et de l'trot « plat-bord » — c'est ainsi que cela s'appelle, dit-on — qu'ils offrent aux immenses bélandres dont on les accable ?

Vous rappellerai-je aussi l'arrêt forcé que la navigation fluviale a subi, chez nous, parce que le canal de Saint-Quentin était interrompu et vous dire que notre ami Basly, — autre homme de progrès, — agissant de bonne foi d'ailleurs, et dans un but très louable, — vient de faire doter, il y a un an, de deux nouvelles écluses, ce pauvre petit ruisseau incapable de fournir assez d'eau pour emplir la première ?

Vous me répondriez, avec la foi que vous apportez dans toutes les belles causes que vous défendez, que tout cela cessera quand nous aurons le grand canal du Nord, et je ne saurais plus que dire...

Je ne puis donc terminer cette lettre que par un aveu d'impuissance.

M. Ribot, au nom duquel de qui vous accolliez hier le mien de modeste militant socialiste, a présenté une délégation de charretiers au Sous-Préfet de Béthune et à l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. J'ai été invité à cette solennité, mais je ne m'y suis pas rendu, n'ayant pas grande confiance dans son efficacité.

Mes mauvais pâlotyers n'ont pas eu beaucoup plus de résultat, puisqu'ils ne sont pas même arrivés à vous émouvoir, vous si facilement ému par toutes les infortunes, et qui mettez si généreusement votre grand talent au service des faibles et des opprimés. Mais dans toute chose mauvaise, me direz-vous souvent, il y a toujours un atome de bonté.

Il ne me reste donc plus qu'à reprendre, dans cette dernière lettre, la conclusion de ce premier article de 1898 que je dédiais aux capitalistes de la Société électrique.

« Prenez garde, bonnes gens, à ces humbles que vous allez briser ! Ils seront socialistes demain s'ils ne le sont pas encore « aujourd'hui. »

Vous direz comme moi, j'en suis sûr, mon cher Rédacteur en chef, et vous continuerez, je l'espère, à me croire votre dévoué collaborateur et ami.

Maurice MONIER.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

UN PROCÈS DE UN MILLION

A ROUBAIX

Il n'est bruit, à Roubaix, que d'un procès qui serait sur le point de s'engager entre un inventeur honnête et peu fortuné et un millionnaire patron, occupant une situation spéciale, très en vue à Roubaix... et ailleurs.

L'inventeur, — si nous sommes bien informés, — aurait fait procéder à un constat et à une saisie, au cours desquels, il aurait été prouvé que le mil lionnaire patron, — faisant de côté tout scrupule, — fait fabriquer et monter chez lui, des contrefaçons de la machine dont l'inventeur est breveté dans le monde entier.

La saisie aurait porté sur 77 machines, dont 69 contrefaçonnées, et 8 achetées jadis à l'inventeur et non encore payées, nous dit-on.

Cette affaire, qui est appelée à avoir un énorme retentissement dans le monde industriel renonterait à environ deux mois ; la saisie aurait eu lieu le 11 novembre dernier, à la suite d'une requête adressée à M. Paul, président du tribunal civil.

L'inventeur lésé dans ses intérêts demanderait un million d'indemnité : le millionnaire-patron furieux qu'on ose s'attaquer à lui, refuserait.

L'affaire en est là.

G. L.

UN ENFANT BRULÉ VIF

à Loison

En l'absence de sa mère, sortie pour faire des courses, le jeune Desiré Sénéchal, âgé de six ans, demeurant à Loison, reste seul à la maison, s'amusa avec des allumettes et mit le feu à ses vêtements.

A son retour la pauvre mère trouva son enfant se roulant sur le sol et affreusement brûlé sur tout le corps.

Malgré les soins qui lui furent prodigués le jeune Sénéchal ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A LILLE

La grève de chez Wallaert

Rien de changé dans la situation.

Une délégation s'est rendue hier matin vers 6 h. à la maison afin de savoir si les patrons n'étaient pas disposés à leur donner satisfaction sur les questions en litige.

Il leur a été répondu que satisfaction ne leur serait pas donnée pour le simple motif que les ouvriers se sont adressés à la chambre syndicale.

De cette organisation, ces messieurs ne veulent pas entendre parler.

Une réunion a eu lieu à midi 1/2 à l'Union de Lille où il a été décidé entre les ouvriers d'envoyer une nouvelle délégation pour demander aux patrons de vouloir bien accorder les rattacheurs demandés étant donné qu'avec les varouleurs qui travaillent actuellement, la maison a 2 fr. 50 par jour à payer en plus que s'il y avait des rattacheurs à 3 fr. 25.

De ce côté là la maison y met du mauvais vouloir.

Les fileurs et rattachoeurs se sont réunis hier soir à l'Union de Lille, à huit heures et ont décidé la continuation de la grève, à l'unanimité.

Une délégation sera envoyée aujourd'hui, dans la matinée, pour demander l'arbitrage.

L'*Echo* annonce une reprise partielle : c'est absolument faux, tous les fileurs et rattacheurs assistaient hier soir à la réunion et pas un seul n'a repris le travail.

Chez Van de Weghe et Delesalle

Une scission s'étant produite entre les diverses ouvrières de cette maison, un grand nombre d'entre elles ont repris le travail hier.

Il est très regrettable que ces ouvrières n'aient pu s'entendre au préalable : elles auraient ainsi évité un conflit qui les plonge dans la misère, et les force à travailler avec une simple augmentation de 0,25 centimes par semaine.

C'est là l'inconvénient de toutes les grèves spontanées qui éclatent sans organisation.

Que cette leçon serve aux ouvrières pour l'avenir qu'elles suivent cette maxime l'Union fait la force et qu'elles s'unissent sous la bannière syndicale.

Chez Cuvelier frères, rue de la Phalecque

Hier, dans la matinée, une dizaine de varouleuses se sont mises en grève, réclamant le paiement des heures supplémentaires et protestant contre le travail excessif qu'on leur fait faire.

On croit que les ouvrières auront repris le travail ce matin.

A ROUBAIX

La grève des trieurs continue au peignage Motte, rue d'Avelghem. Les patrons avaient espéré des rentrées pour hier, mais ils ont été déçus dans leur attente. Des trieurs sont plus unis que jamais ; ils savent qu'ils sont toujours soutenus par leurs camarades des autres triages et ils luttent jusqu'au bout pour la défense de leurs salaires menacés.

On parlait que des autres grèves de trieurs allaient éclater dans différentes usines. Il n'en est rien. Les ouvriers non grévistes se conformant à la décision prise à la réunion de la salle Dominique, samedi soir, ont tous continué à travailler.

Pendant ce temps, M. Motte fait trier ses laines ailleurs. Il s'en patriotisme n'est pas choqué si ce sont des étrangers qui font cet ouvrage.

Quel père des ouvriers et surtout des ouvriers roubaisiens qu'est cet homme-là.

A TOURGOING

Mal conseillés par un entourage suspect à bon droit, MM. Leroux-Lamourette ont décidé, paraît-il, de cesser le travail.

Ils ont fait part de cette décision aux journaux réactionnaires qui se sont empressés d'accueillir cette bonne nouvelle avec joie, et commentaires blessants pour nos amis.

Nous n'insisterons pas sur ce dernier point.

Les injures des stercoraires cléricaux ne nous touchent point, et ce serait perdre notre temps que de relever les ineptes débitées par les sous-Cyr ou autres La Hamède.

Nous voulons seulement ne soulever aujourd'hui qu'une seule question : la légitimité des revendications ouvrières.

Les patrons l'ont contestée pendant ces 64